



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Homage aux harkis

Question écrite n° 41507

### Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur la reconnaissance de la nation a l'egard de la communaute harkie. Le President de la Republique doit prochainement inaugurer a Paris un monument a la memoire des harkis morts pour la France lors des evenements d'Algerie. Ce geste revet une signification particulierement importante pour les interesses, car symbole de cette reconnaissance tant attendue. Il souhaite a cette occasion l'interroger sur l'opportunitè de faire de cette inauguration une journee nationale de commémoration et de souvenir en memoire aux souffrances et aux morts de cette communaute.

### Texte de la réponse

Par l'article 1er de la loi du 11 juin 1994, adoptee a l'unanimité par le Parlement, la Republique a temoigne sa reconnaissance envers les rapatries anciens membres des formations suppletives et assimiles ou victimes de la captivite en Algerie pour les sacrifices qu'ils ont consentis. Par ailleurs, un monument qui commémore le sacrifice des victimes civiles et militaires des conflits d'Afrique du Nord, de 1952 a 1962 sera prochainement inaugure a Paris. Les associations d'anciens harkis, partie integrante du monde combattant, seront invitees a cette importante manifestation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Delnatte Patrick](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41507

**Rubrique :** Ceremonies publiques et commémorations

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juillet 1996, page 3930

**Réponse publiée le :** 7 octobre 1996, page 5279